La réforme de l'enseignement supérieur au Japon

par Éric Seizelet

En 2020, le gouvernement japonais a décidé de créer les « University for International Research Excellence » (UREX). Objectif : créer des pôles d'excellence en matière d'innovation scientifique et technologique, capables de rivaliser avec leurs homologues dans le monde.

Depuis le début de ce siècle, et sous l'impact des classements internationaux – dont, depuis 2003, celui de Shanghai – de nombreux pays se sont efforcés de réorganiser leur enseignement supérieur pour le rendre plus compétitif. En France même, la loi Pécresse de 2007 relative aux « libertés et responsabilités des universités » (LRU) a donné le coup d'envoi d'une série de réformes allant de la création de pôles et de laboratoires d'excellence (LabEx à partir de 2011), à la fusion des établissements d'enseignement supérieur, qui ont contribué au remodelage du paysage universitaire. Le Japon n'a évidemment pas échappé à ce mouvement général et est en train même de l'accélérer. Le ministère japonais de l'Éducation a entrepris par la création récente des UREX la réforme la plus ambitieuse depuis la transformation en 2004 des universités nationales du pays en « établissements autonomes de droit public », *dokuritsu gyôsei hôjin*, fortement teintée de déréglementation et de néo-libéralisme[1].

[1] Akiyoshi Yonezawa, « La création d'universités de niveau mondial au Japon », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, vol. 15, n°2, p. 9-25 ; Christian Galan, « La "privatisation" des universités nationales japonaises », *Cahiers de la Recherche sur l'Éducation et les Savoirs* », 2005, n°4, p. 211-228 ; Ôba Jun, « L'autonomisation des universités nationales au Japon : l'impact de la réforme de 2004 », *Ebisu*,

Vingt-deux ans plus tard, le bilan était pour le moins mitigé : bureaucratisation excessive, concentration du pouvoir autour de présidents managers, précarisation liée à la perte du statut de fonctionnaire, vieillissement des enseignants-chercheurs, baisse des dotations de fonctionnement, multiples ingérences du ministère, crise des troisièmes cycles, multiplication des scandales et comportements frauduleux restés impunis, place jugée médiocre des universités japonaises à l'international[2] … En particulier, l'enseignement supérieur japonais restait étroitement tributaire d'un écosystème replié sur lui-même qui ne le prédisposait guère à faire face aux défis de la mondialisation et de l'internationalisation[3]. En septembre 2014, pour y remédier, sous l'impulsion du Premier ministre Abe Shinzô (1954-2022), le ministère de l'Éducation avait lancé, sur dix ans, le programme « Top Global University Project » doté d'un budget de 7,7 milliards de yen (autour de 55 millions d'euros) et auquel participèrent trente-sept établissements (sur 109 candidatures), dans le but de faciliter la mobilité externe, la création de cursus en anglais, l'accueil de chercheurs et d'étudiants étrangers, et pour treize d'entre eux, de figurer dans le top 100 des meilleures universités mondiales[4]. Ce programme n'a pas convaincu : il créait des universités à deux vitesses ; les montants effectivement alloués furent inférieurs à ceux initialement prévus ; il alourdissait les tâches administratives ; le Japon resta peu attractif pour les meilleurs étudiants étrangers et l'internationalisation toute relative des cursus fut même accusée de faire baisser le niveau des universités ![5] La création des UREX ouvrait donc une nouvelle phase de la réforme de l'Université, mais avec des ambitions tout autres. Et controversées. Elle s'accompagna également d'une légitimation de l'excellence par un alignement discursif sur les normes canoniques anglo-saxonnes, ne serait-ce que par le recours fréquent aux anglicismes, soit en version originale, soit dans leur version nipponisée.

2010, n°43, p. 83-120. Du même auteur, « Japon : réforme de la gouvernance universitaire », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, décembre 2015, vol. 70, p. 15-18.

[2] Les meilleures universités du pays, celles de Tôkyô et de Kyôto, sont respectivement au 26ème et 61ème rang dans le classement du Times Higher Education *World University Rankings 2026*. Selon les statistiques du ministère de l'Éducation, le Japon est au 13ème rang dans la tranche des 10% des articles scientifiques les plus souvent cités et le nombre d'étudiants intégrant les cursus doctoraux est passé de 18322 en 2003 à 15744 en 2023, soit une baisse de 14% et même de 40% pour les filières sciences humaines et sociales. Mais il connaît une légère embellie en 2024 (+4,9%). Consultés le 26 août 2026.

[3] Robert Dujarric et Ayumi Takenaka, « Le paradoxe japonais : puissance économique mondiale, réclusion sociétale », in Guibourg Delamotte (dir.), *Le Japon dans le monde*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 57-78.

[4] Yukiko Shinmi et Akiyoshi Yonezawa, « Japan's "Top Global University" Project », *International Higher Education*, 2015, n°81, p. 27-28.

[5] *Daily Shincho*, 21 avril 2016 ; *Asahi shinbun*, 22 avril 2016.

Un processus ultra-sélectif

Depuis 2008, une quinzaine d'universités avaient institué des « professorats d'excellence », *takuetsu kyôju*, cassant la grille habituelle des traitements du corps enseignant, offrant même la possibilité pour certains enseignants de travailler jusqu'à 75 ans, pour attirer – et garder – les meilleurs éléments. Les UREX s'en distinguent sensiblement, car l'excellence n'est plus appréciée individuellement et localement, mais au niveau de l'établissement et à l'échelle nationale. Tableaux de performances, innovation, compétitivité, gouvernance, évaluation, classement…Tous les ingrédients discursifs liés aux réformes de l'enseignement supérieur visant à adapter le modèle managérial à l'organisation et au fonctionnement de la recherche sont ainsi présents dans les motivations à l'appui de la création des UREX, conformément aux recommandations du Conseil pour la science, la technologie et l'innovation (CSTI*), Sôgô kagaku gijutsu inobêshyon kaigi* – un organe spécialisé de conseil du Premier ministre – dans lequel les représentants des milieux académiques sont minoritaires.

Pour être labellisés par le ministère, les universités doivent présenter un projet répondant aux critères prévus par la loi et les directives administratives subséquentes[6] : 1) un plan de montée en puissance des capacités de recherche d'excellence de niveau international : 2) une stratégie ambitieuse et réaliste de développement des activités et des ressources financières des établissements ; 3) un système de gouvernance assurant le pilotage de l'ensemble par les instances exécutives. Ce projet est défendu devant un Comité international de sélection (auditions, visites sur place) comportant en 2025 onze membres : trois experts étrangers, deux hauts fonctionnaires, trois représentants des milieux d'affaires et trois représentants des instituts nationaux de recherche. Bien que théoriquement ouvert à l'ensemble des universités, le ministère a annoncé clairement la couleur (2022) : la labellisation ne concernerait « qu'un petit nombre d'établissements[7] ». Quand on sait qu'il existe 813 universités au Japon, dont 86 universités nationales (fondées et financées par l'État) (chiffres de 2024), on comprend que l'immense majorité des établissements supérieurs n'est pas concernée, faute de ressources, de compétences et

[6] Loi n°51 du 25 mai 2022 relative au renforcement des dispositifs relatifs à l'activation et à la valorisation de la recherche et aux résultats de la recherche dans le cadre des UREX, directive fondamentale d'application de novembre 2022. Consulté le 19 août 2026.

[7] « Vers la mise en place de la directive fondamentale prévue par la loi sur les UREX, ministère de l'Éducation, document explicatif joint 5-1 (sans indication de date) ; « Pour des universités de recherche au plus haut niveau mondial, à travers le fonds de dotation universitaire, *daigaku faundo* » , document ministère de l'Éducation, juillet 2026. Consultés le 19 août 2026.

d'infrastructures scientifiques suffisantes. Depuis le lancement effectif du programme UREX en 2023, il y a eu deux vagues de sélection. La troisième est en cours, dont les résultats ne sont pas encore connus.

Vague n°1 2023	Nombre d'universités candidates	Type d'universités candidates	Universités labellisées
	10	Nationales :8 Privées : 2	1 (nationale)
Vague n°2 2025	8	Nationales :7 Privées 1	2 (nationales)

Trois universités ont obtenu le label UREX : les universités du Tôhoku (vague n°1), de Kyôto et l'Institut des Sciences de Tôkyô (vague n°2). On note la prédominance des universités nationales sur les établissements privés, tant au niveau des dossiers de candidature que des établissements labellisés. Elles sont les héritières des anciennes universités impériales qui ont formé les élites japonaises et accumulé un capital culturel et scientifique de premier plan.

Deux absences remarquées dans ces deux premiers palmarès : l'université de Tôkyô (Tôdai) – la première université du pays et la plus célèbre – et l'université de Hokkaidô. La première n'a pas été retenue par le Comité international de sélection, non en raison de l'insuffisance de son projet scientifique, mais à cause d'affaires récurrentes de corruption d'enseignants-chercheurs de la faculté de médecine ayant révélé des failles dans la gouvernance de l'université. On peut néanmoins penser que cette « pénitence » sera provisoire, car le Comité de sélection ne l'a pas d'emblée rejetée, mais l'a mise « en attente ». L'université de Hokkaïdô est un cas spécial : c'est la seule des anciennes universités impériales à ne pas avoir candidaté aux UREX. L'établissement n'avait pas déjà été retenu parmi les dix « universités nationales autonomes désignées », *shitei kokuritsu daigaku hôjin* – un label de qualité créé par le ministère de l'Éducation en mai 2017 – et ne figure que dans le groupe V des dotations de fonctionnement en provenance du ministère. Bien qu'il n'existe pas formellement de hiérarchie formelle entre ces différents classements, il est clair que son absence de la liste des « universités nationales autonomes désignées » ne pouvait être qu'un handicap à une candidature UREX.

Des budgets de recherche sans équivalents dans l'histoire de l'Université japonaise

En décembre 2020, le gouvernement japonais a décidé de constituer à cet effet un « fonds de dotation universitaire » de 10 billions de yen (environ 54 milliards d'euros) dont 90% financés par l'emprunt, d'une durée de quarante ans et remboursable sur vingt ans à partir de 2042. Seuls les produits de ce fonds géré par l' « agence japonaise de science et de technologie » (JST) sont distribués aux universités lauréates, soit 300 milliards de yen (1, 628 milliards d'euros) sur 25 ans : l'université du Tôhoku a ainsi touché 15,4 milliards de yens en 2025 (83,4 millions d'euros), l'université de Kyôto 19,8 milliards de yens (107,4 millions d'euros) en 2026. Les UREX sont donc assurés d'une source de financement en apparence stable, mais en réalité dépendante de ces gains, eux-mêmes soumis aux fluctuations du marché. De surcroît, il leur est imposé un plan de croissance annuelle de leurs activités de 3%, tant en ce qui concerne les résultats de la recherche que les apports financiers extérieurs (contrats de recherche, subventions, mais aussi dons en provenance des milieux d'affaires et des *alumni*, création de fondations) : des pratiques peu adaptées à la mentalité japonaise et sans que soient mis au point – du moins au stade actuel – les outils juridiques et fiscaux pour les développer. Et si les gains sont insuffisants et obérés par le service de la dette à rembourser, il est à craindre que ces universités d'excellence ne soient contraintes d'augmenter des droits d'inscription et de cours déjà élevés[8].

Les établissements d'excellence ne se réduisent pas aux UREX. Parallèlement, le ministère de l'Éducation à travers la *Japanese Society for Promotion of Science* (JSPC) a lancé en 2023 le programme J-PEAKS facilitant la création de consortiums universitaires interrégionaux et des projets collaboratifs à l'international ayant des retombées locales : à l'heure actuelle, vingt-cinq établissements – dont l'université de Hokkaidô – en bénéficient pour un total chacun en moyenne de 5,5 milliards de yens sur cinq ans soit 137 milliards de yens (743,7 millions d'euros). Un dispositif dont la portée politique ne saurait être négligée : il s'agit d'éviter que des établissements de moindre envergure, mais avec un fort ancrage local ne soient exclus des programmes d'excellence. En réalité le ministère est confronté à un défi paradoxal. D'un côté, la création de ces pôles d'excellence suppose la concentration des moyens financiers autour d'un nombre restreint d'établissements pour éviter le saupoudrage. De l'autre,

[8] Respectivement 282 000 yens (2170 euros) et 535 800 yens (4130 euros) en 2021 pour la 1ère année dans une université nationale, Christian Galan, *L'école japonaise au défi des inégalités. La fin du mythe égalitariste*, Bordeaux, Le Bord de l'eau, 2025, p. 330.

il ne peut se permettre de déstabiliser l'ensemble du système universitaire, même si ces dispositifs ne concernent en définitive que 3,4% des établissements d'enseignement supérieur. La répartition géographique des J-PEAKS par exemple, depuis Hokkaidô au nord, jusqu'à Okinawa au sud, témoigne de la volonté des pouvoirs publics de faire en sorte qu'aucune grande région du Japon ne soit laissée en déshérence. Mais une réalité demeure selon les opposants à la réforme : les UREX ne profitent qu'à une petite aristocratie d'établissements : ceux qui « font de l'argent » sur des cursus et des filières dont la rentabilité gage le retour sur investissement.

Les sciences humaines et sociales sur la sellette

Ce discours sur l'excellence scientifique et technologique concerne au premier chef les « sciences dures ». Mais quelle place réserver aux sciences humaines et sociales (SHS) ? Lors de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres de mai 2014, le Premier ministre Abe Shinzô s'était exprimé en ces termes : « je mets en œuvre une réforme du système éducatif, non pour approfondir la recherche scientifique en tant que telle, mais pour édifier l'armature nouvelle d'un enseignement supérieur plus en phase avec les besoins de la société, dispensant une formation plus professionnelle et pratique » [9] . En d'autres termes, il s'agissait de transformer l'Université en pourvoyeuse moins de connaissances que de compétences directement exploitables sur le marché du travail. En juin 2015, la presse japonaise, abondamment relayée à l'étranger, fit part d'une notice, *tsûchi*, du ministre Shimomura Hakubun demandant aux universités nationales et publiques de réfléchir à la suppression ou à la reconversion de ces départements SHS, et de favoriser l'orientation des jeunes vers des disciplines où la demande sociale est forte. En conséquence, plus d'une vingtaine d'établissements annoncèrent la fermeture ou la réduction prochaines de leurs facultés de SHS[10]. Ce qui rappelait étrangement la politique suivie pendant les années de guerre par le gouvernement japonais désireux de promouvoir les filières technologiques au service de l'effort de guerre, et poursuivie à la fin des années 1950 sous l'égide du Premier ministre Kishi Nobusuke (1896-1987). Le Conseil japonais des sciences, *Nihon gakujutsu kaigi* – le « parlement » des chercheurs japonais – avait alors fait part en juillet 2015 de « sa profonde préoccupation concernant l'impact potentiellement grave d'une telle notice pour l'avenir des sciences humaines et sociales

[9] Consulté le 24 septembre 2026.
[10] *Le Monde*, 10 septembre 2015 ; *Le Temps*, 22 septembre 2015 ; *Libération*, 22 septembre 2015.

au Japon », et même le patronat japonais avait appelé à ne pas sacrifier les SHS[11]. Devant le tollé suscité par cette annonce, le ministre s'efforça de dissiper un « malentendu » : dans un contexte de diminution de la population des jeunes de 18 ans, la notice ne visait selon lui qu'à limiter l'accès des filières de formation des maîtres aux seuls étudiants visant la certification en tant qu'enseignant, et s'agissant des SHS, il souhaitait, par la professionnalisation, faciliter l'adéquation des formations aux besoins réels de la société. Toutefois la notice en tant que telle ne fut pas retirée[12].

Le problème ne concerne pas simplement l'archipel : en France, la multiplicité des réformes engagées depuis de nombreuses années remet en question la place des Humanités dans la recherche[13]. Au CNRS même, des voix se sont récemment élevées pour recentrer son périmètre autour des sciences expérimentales[14] et sur les réseaux sociaux, on ne compte plus les attaques contre les SHS, considérées comme inutiles, improductives, coûteuses, fabriques à chômeurs ou politisées. Sans même parler aux États-Unis du cas d'école de l'allergie de l'administration Trump à l'égard de l'Université en général, des études de genre, sur les minorités et les inégalités en particulier[15]. Et en Chine même, la réorganisation des filières du supérieur autour des technologies de pointe et de l'IA se fait au détriment des SHS, et plus spécialement de l'enseignement des langues étrangères[16].

Onze ans après la controverse sur les propos ministériels, les SHS japonaises ne sont pas vraiment sorties d'affaire : les « directives générales sur la réforme du fonctionnement de l'économie et des finances publiques », adoptées par le Cabinet japonais en juillet 2026 préconisent une réduction (*daon saizingu*) des filières SHS et le recentrage de l'offre de formation et de la recherche autour de « dix-sept domaines stratégiques » ou « de croissance » prioritaires allant de l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la biologie de synthèse, aux technologies quantiques et alimentaires en passant par le spatial et l'aéronautique, les nouveaux matériaux, l'énergie de fusion

[11] Communiqué du secrétariat général du Conseil, 23 juillet 2015 ; déclaration de la centrale patronale *Keidanren* sur la réforme des universités nationales, 9 septembre 2015. Consultés le 26 août 2026.
[12] Nihon keizai shinbun, 3 octobre 2015.
[13] Intervention du sociologue Patrick Vassor au IVe Congrès de l'Association Française de Sociologie : Création & Innovation, « De la disparition des SHS et conséquemment des Universités » , Strasbourg, 5-8 juillet 2011. Consulté le 15 août 2026.
[14] Tribune d'*Alternatives Économiques* du 28 mars 2025. Consulté le 15 août 2026.
[15] Tristan Cabello, « Entre attaques américaines et illusion française, les sciences humaines et sociales en danger », *The Conversation*, 7 mai 2025. Consulté le 15 août 2025.
[16] Benoît Vermander, « Les sciences sociales et humaines en Chine aujourd'hui. Un débat sur la place publique », *Fondation France-Asie*, 2 mai 2025. Consulté le 20 août 2026.

nucléaire…[17]. On notera que les dix-sept domaines stratégiques précités ne sont pas l'exclusivité des UREX ; ils sont théoriquement ouverts à l'ensemble des universités, en particulier celles qui n'ont pas obtenu le label UREX, mais qui disposent de laboratoires et d'équipes de recherche de premier plan. Dans les tableaux explicatifs de ce document, il est prévu de réserver d'ici 2040 50% des capacités d'accueil des établissements supérieurs aux filières du soin, des sciences agronomiques, physiques, de l'information et de l'ingénieur, et de développer des cursus de reconversion professionnelle pour 600 000 personnes par an[18]. Peu importe en définitive que ce plan soit effectivement réalisé ou non. Il est surtout symptomatique de la vision qui anime aujourd'hui les dirigeants japonais.

Parmi les trois UREX sélectionnés à l'heure actuelle, deux sont des universités généralistes : les universités du Tôhoku et de Kyôto. Comme l'argent des UREX n'est pas uniquement destiné à des programmes de recherche, mais aussi à des projets de restructuration interne, il sera intéressant de suivre ce qu'il adviendra dans les établissements ayant une forte tradition SHS, ce qui n'est pas le cas de l'Institut des Sciences de Tôkyô. Relevons seulement que dans le discours gouvernemental, les SHS, quand elles sont – rarement – évoquées, ne le sont pas pour elles-mêmes, mais en « symbiose », *yûgô*, par rapport aux sciences naturelles, sans que l'on sache très bien s'il s'agit de faciliter l'interdisciplinarité, de réduire les SHS à l'analyse de l'acceptabilité sociale des choix scientifiques ou de fusionner les formations[19].

Un impensé : la recherche universitaire dans le domaine militaire

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Université japonaise, tirant les conséquences de son instrumentalisation au service de l'effort de guerre, avait décidé de tirer définitivement un trait sur les recherches ayant des implications militaires et sur tout financement lié à une structure militaire. Une position forte du Conseil japonais des sciences, entérinée sous forme de chartes ou de directives par nombre d'établissements. Mais à la fin 2013, face à la vulnérabilité stratégique du Japon, la montée en puissance de la Chine, la menace balistique de la Corée du Nord, mais aussi

[17] p. 33. Consulté le 15 août 2026. C'est la seule occurrence des SHS dans ce document de 38 pages.
[18] Consulté le 15 août 2026.
[19] Document cité en note 6, p. 5.

devant le retard accumulé par l'archipel dans les technologies de pointe, le gouvernement Abe a voulu associer plus directement l'Université, l'administration et le secteur privé dans la consolidation de la base industrielle de l'outil de défense. Une politique qui a eu pour effet de diviser la communauté universitaire autour de la question, non de la participation directe des laboratoires universitaires à la confection de système d'armements – qui reste un interdit –, mais des technologies duales, en matière d'information et de communication, de détection, de robotique et des usages de l'intelligence artificielle.

Le débat s'était même envenimé en 2015 lorsque le ministère de la Défense a décidé la création d'un fonds spécial sur les recherches en matière de sécurité auquel les universités étaient appelées à candidater. La majorité d'entre elles refusèrent d'y participer, arguant du caractère pacifique de la recherche universitaire, mais d'autres établissements, confrontés à la baisse des dotations de fonctionnement de base, ainsi que des subventions émanant des autres administrations centrales, avaient autorisé les chercheurs à concourir, au motif que les thématiques retenues par le ministère de la Défense relevaient davantage de la recherche fondamentale et n'avaient pas d'objet militaire direct. Et en 2026, ce ministère s'est hissé au troisième rang des administrations centrales pour les crédits publics en R&D (12,3% de l'ensemble), de quoi aiguiser des appétits… D'où une double fracture, entre les universités refusant ce mode de financement et les autres et, à l'intérieur de ces dernières, entre les bénéficiaires de ces financements à connotation politique certaine d'un côté, leurs collègues et les syndicats de personnel de l'autre, s'interrogeant sur l'opacité du processus d'autorisation, ainsi que sur l'étendue du rôle prescriptif du ministère de la Défense dans la conduite des projets retenus. Et même si le Conseil japonais des sciences a assoupli en août 2022, sa position en reconnaissant qu'en matière de recherche militaire, la frontière entre le fondamental et l'appliqué était floue, et que dès lors il n'y avait plus d'obstacle de principe à ce type de financement, ce « revirement » a été considéré par les opposants comme une trahison de l'engagement de longue date du Conseil.

Si donc la question des liens financiers avec le ministère de la Défense continue de faire problème, le positionnement des UREX sur la question était attendu. On observe que deux des universités labellisées, l'université du Tôhoku et l'Institut des sciences de Tôkyô, ont bien touché de l'argent du ministère depuis 2015, parfois à plusieurs reprises. Pourtant l'université du Tôhoku avait en 2014 proscrit toute recherche militaire directe ou indirecte, et en avril 2022 confirmé son refus de participer au programme de financement par le ministère. Mais un changement de cap

se produisit en 2024 et, en septembre 2025, le département de physique appliquée de l'université obtint un financement du ministère de la Défense, sans qu'aucune explication ait été fournie par la direction de l'établissement à ce revirement. Ce n'est pas le cas de l'université de Kyôto, qui a même en avril 2016 réaffirmé son attachement à la finalité pacifique de sa politique de recherche et n'a jamais encore candidaté au programme de financement du ministère, ce qui n'a pourtant pas constitué un obstacle à sa labellisation. Ajoutons que la défense faisant partie des dix-sept domaines privilégiés énumérés par le gouvernement autour desquels l'Université est appelée à se restructurer, et que ce dernier préconise la création d'*off campus* : des enceintes hautement sécurisées au sein de certains établissements supérieurs vouées au développement des technologies de pointe susceptibles d'avoir des applications militaires[20]. Le débat est donc loin d'être clos.

Conclusion

Il est difficile de dire ce qu'il adviendra des premières UREX qui viennent d'être labellisées. Les interrogations sont nombreuses : les établissements retenus soumis à évaluations à six et dix ans seront-ils en mesure d'appliquer l'ensemble des réformes prévues par leur projet initial ? Quelle incidence ce label aura-t-il sur la dotation de fonctionnement de base ? Y aura-t-il un « effet de ruissellement » sur d'autres universités ? Quelles conséquences concrètes sur l'organisation de la recherche, la carrière et la promotion des enseignants-chercheurs ? De plus, les UREX font la part belle à la quantophrénie : ces indicateurs chiffrés « objectifs » (Key Performance Indicators ou KPI) qui s'imposent désormais dans l'éducation et les politiques publiques, et qui font l'objet de plus en plus de critiques sous d'autres latitudes...

Reste le rôle du ministère de l'Éducation. Celui-ci a su résister dans le passé aux stances néo-libérales envisageant son démantèlement, mais au prix d'une conversion de façade à ces thèses lui permettant de conserver le pilotage des réformes des universités nationales. Rien ne dit que pour un petit nombre d'UREX, le poids de l'administration centrale sera diminué. Bien au contraire, en novembre 2023, le ministère a imposé à quatre grandes universités nationales, à un groupement

[20] « Stratégie globale pour l'innovation 2026 », décision du Cabinet du 14 juillet 2026. Consulté le 27 août 2026.

universitaire régional, puis aux établissements candidats aux UREX, la constitution d'un « Comité de management », *un'ei hôshin kaigi*, organe suprême de pilotage intégrant une majorité de personnalités extérieures, dont il approuve la nomination des membres, comme celle de la présidence des universités. Un régime que les opposants considèrent comme attentatoire à l'autonomie des établissements et favorisant l'entrisme des milieux d'affaires, non seulement en amont, dans la détermination de la politique éducative dans le cadre du CSTI précité, mais aussi en aval, au niveau des politiques menées par les établissements.

Selon ses promoteurs, l'institution des UREX devrait permettre à l'Université japonaise de relever le double défi de l'innovation et de la mondialisation et, plus généralement, au Japon de tirer son épingle du jeu dans la compétition entre les divers systèmes de production du savoir, notamment dans le domaine des technologies de pointe. Si l'intention est claire, on manque encore de recul pour apprécier l'étendue et les conséquences multiformes d'une réforme dont le principal effet visible est d'accentuer le dualisme de l'enseignement supérieur japonais, combinant un taux de progression élevé dans l'Université – 58,6% en 2025[21] – avec une stricte hiérarchisation des établissements.

Publié dans laviedesidees.fr, le 2026.

[21] Ministère de l'Éducation, Statistiques fondamentales de l'éducation, exercice 2025, , p. 5. Consulté le 22 octobre 2026.